Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260304-DECIS_2026_016-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉCISION DU MAIRE
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Construction d'une « médiathèque augmentée » - Demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale	DÉCISION N° 2026 – 016 du 4 mars 2026

Le Maire de Romillé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023-055 en date du 8 juin 2020 donnant délégation au Maire pour demander l'attribution de subventions à tout organisme financeur, pour tout projet de fonctionnement ou d'investissement ayant préalablement fait l'objet d'une validation par le Conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023-086 en date du 4 septembre 2023 validant la construction d'une médiathèque dite « augmentée » rue des Trois-Évêchés, au sein du faubourg situé en zone de renouvellement urbain de l'Encrier ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2025-023 en date du 7 avril 2025 approuvant l'avant-projet définitif de construction de cette médiathèque augmentée ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026-010 en date du 16 février 2026 décidant de l'attribution des marchés de travaux pour la construction de la médiathèque augmentée (hors lot 7 « serrurerie » déclaré infructueux faute d'offre reçue) ;

Vu le coût prévisionnel de réalisation de cette opération, qui s'établit à 4 183 152,00 € HT ainsi que son plan de financement prévisionnel actualisé ;

Considérant que ce projet a été inscrit dans le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) signé entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Rennes Métropole, pour un montant de 379 033 € ;

Considérant qu'après audition devant un jury départemental, le projet de médiathèque augmentée de Romillé, considéré comme particulièrement vertueux, a été retenu pour bénéficier d'un bonus écologique de 150 000 € venant s'ajouter au montant inscrit dans le CDST ;

DÉCIDE de solliciter de solliciter du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, pour la construction de la « médiathèque augmentée » projetée rue des Trois-Évêchés, au cœur du faubourg de l'Encrier, une aide financière de 529 033 € au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) signé entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Rennes Métropole.

Henri DAUCÉ
Maire

Mairie de Romillé
35850 Romillé

Place de la Mairie
35 850 Romillé
Tél : 02 99 23 24 59
mairie@romille.fr
www.romille.fr